



S'Wescherblattel

N° 108

Juin 2025

Le mot du Maire



Mairie de Westhouse

137 rue Principale

67230 Westhouse

Téléphone : 03 88 74 40 05

Nous contacter

secretariat.mairie@westhouse.fr

Site internet

www.westhouse.info

Page Facebook

[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478)

[Commune-de-Westhouse-](https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478)

[106599247815478](https://www.facebook.com/Commune-de-Westhouse-106599247815478)

Au sommaire

La Mairie	2
Les infos	8
Les anniversaires	12
Les associations	14
Rétrospective	19

Liewi Weschere, liewi Wescher,

Notre village bien plus qu'un simple lieu de résidence, est le reflet de notre engagement collectif, de notre volonté commune de préserver un cadre de vie agréable, accueillant et vivant. C'est ensemble que nous faisons de notre commune un endroit où il fait bon vivre.

Cette année nous aurons le plaisir - et le défi - d'accueillir le jury « Fleurissement d'Alsace » pour le maintien de notre labellisation village 3 Fleurs. Ce sera l'occasion de mettre en valeur non seulement notre patrimoine naturel et paysager, mais aussi le travail d'embellissement réalisé tout au long de l'année.

Je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble des bénévoles qui s'investissent avec passion dans le fleurissement de notre village. Grâce à leur temps, leur énergie et leur engagement, nos rues, nos parterres et nos bâtiments s'animent de vie et de couleurs. Un immense merci également à nos agents communaux, qui par leur créativité et leur savoir-faire, ont imaginé et mis en place tous ces décors qui illuminent notre commune.

L'attrait de notre village est l'affaire de tous : un jardin bien entretenu, une façade fleurie, un trottoir propre, un mot bienveillant... Autant de petits gestes du quotidien qui font une grande différence. Ensemble, nous sommes les acteurs du bien-vivre à Westhouse - et cela se ressent.

Dans cet esprit de convivialité, nous avons souhaité cette année renouveler l'accueil des nouveaux arrivants. À la fin de l'été, une rencontre leur sera proposée sous une nouvelle formule à l'image de notre commune, des Wescher et de la richesse de notre tissu associatif. Merci à toutes et à tous pour votre engagement et votre attachement à notre village.

*D'r Gàrte un Blüeme hà d'Gàb d'Litt zemme zu breng*e

« Les jardins et les fleurs ont le don de rapprocher les gens. » - Clare Ansberry

Votre Maire





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

Membres présents : STRIEBEL Christian, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, ETIENNE Céline, FEIST Agnès, FUHRMANN Mireille, GASS Marc, LUTZ Franck, MOENCH Jacky, MULLER Jean-Christophe, RINGEISEN Christian, SCHAEFFER Véronique, SCHEER Thomas, WISSENMEYER Franck, WOEHREL Véronique

Absents excusés : FROMM Éric (procuration à SCHEER Thomas), KISTNER Audrey (procuration à STRIEBEL Christian), WEEBER Marie-Anne (procuration à RINGEISEN Christian)

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

Secrétaire de séance : WOEHREL Véronique

ORDRE DU JOUR

1/ DCM20250003-1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à L'UNANIMITÉ, de procéder à la désignation de Madame Véronique WOEHREL pour remplir cette fonction.

2/ DCM20250003-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2025

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 mars 2025.

Le Maire indique aux conseillers qu'il leur a transmis par mail comme l'oblige la loi de 2019 relative à l'engagement et la proximité des élus, le montant des indemnités annuelles perçues par les conseillers pour leurs différents mandats.

3/ Ressources Humaines

Le Maire informe les conseillers qu'à partir du 22 avril 2025, Madame Audrey HARTMANN remplacera Madame Anne SIMLER le temps de sa mise en disponibilité.

Le Maire informe les conseillers qu'il souhaite augmenter la Durée Hebdomadaire de Service de l'agent Caroline EHRHARDT en raison de la charge importante de travail en mairie, il leur explique qu'une saisine du Comité Social Territorial va être effectué en ce sens.

4/ Finances

DCM20250003-3 : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Maire quitte la salle pour le vote du Compte Financier Unique. Madame Céline ETIENNE présente le Compte Financier Unique 2024 aux conseillers. Elle laisse la parole à la secrétaire générale de mairie qui complète ses explications.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ; l'avis de la commission Finances et le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Westhouse ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique et des taux des contributions et des produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le compte administratif se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	686 062.78 €
	Recettes	851 439.69 €
	Résultat 2024	165 376.91 €
	Résultat 2023 reporté	286 674.03 €
	Besoin de financement en recette d'investissement (chapitre 1068)	172 523.99 €
	Excédent à reporter (compte 002) Recettes de fonctionnement - BP 2025	279 526.95 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	224 935.61 €
	Recettes	71 507.98 €
	Résultat 2024	-153 427.63 €
	Résultat 2022 reporté	- 19 096.36 €
	Déficit à reporter (Compte 001) Dépenses d'investissement - BP 2025	- 172 523.99 €

Considérant les éléments susvisés ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Westhouse et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DCM20250003-4 : Affectation du résultat 2024

La secrétaire générale de mairie est invitée par Monsieur le Maire à présenter l'affectation du résultat de l'exercice 2024. À l'issue de cette présentation, le Conseil prend acte des explications apportées et poursuit ses délibérations.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Financier Unique, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 et constate que le Compte Financier Unique fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de : 279 526.95 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Le Conseil Municipal décide à L'UNANIMITÉ d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	
Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2024	165 376.91 €
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif)	286 674.03 €
Résultat à affecter	452 050.94 €
Solde d'exécution d'investissement	-172 523.99 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	172 523.99 €
Report en fonctionnement R 002	279 526.95 €
Déficit reporté D 002	0.00 €

DCM20250003-5 : Vote du taux de fiscalité directe locale

Le Maire propose aux conseillers de maintenir les mêmes taux pour l'année en cours, à l'exception du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), qu'il suggère de majorer de 0.49%, celui-ci étant inférieur à la moyenne observée dans les communes du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à L'UNANIMITÉ, de maintenir, pour l'année 2025, les taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et de la Taxe Foncière sur les Non Bâties au même taux que l'année 2024 et de majorer de 0.49% le taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THRS).

DCM20250003-6 : Vote du taux de la taxe d'aménagement

	Taux communaux de référence 2024	Taux votés en 2025
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	21.00 %	21.00 %
Taxe Foncière sur Non Bâties (TFNB)	32.10 %	32.10 %
Taxe Habitation sur les résidences secondaires ou logements meublés vacants (TH)	14.00 %	14.49 %

Le Maire propose aux conseillers de passer le taux de la taxe d'aménagement de 4 % à 5% afin d'harmoniser ce dernier avec les communes environnantes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITÉ, d'approuver le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

Subventions annuelles

DCM20250003-7 : Subventions des écoles 2025

Subvention pour les voyages scolaires

Le Maire propose aux conseillers municipaux de reconduire la subvention de 10% du montant, plafonné à 40 €, pour UN seul voyage d'étude par année scolaire et par enfant résidant dans la commune.

Subvention pour les sorties scolaires

Le Maire propose aussi au Conseil Municipal de reconduire, en plus des 30 euros par enfant destinés au fonctionnement des écoles, une subvention de 5 € allouée par enfant et par année scolaire pour des animations exceptionnelles, à condition que les parents participent également financièrement et qu'ils soient informés de la part prise en charge par la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à L'UNANIMITÉ, la reconduction des subventions en faveur des écoles.

DCM20250003-8 : Subventions de fonctionnement des associations 2025

Monsieur Franck WISSENMEYER et Madame Véronique WOEHREL, tous deux présidents d'une association, quittent la salle le temps du vote des subventions de fonctionnement destinées aux associations.

Le Maire présente aux conseillers le montant des subventions de fonctionnement qu'il souhaiterait accorder aux diverses associations locales comme suit :

CCAS	15 000.00 €
ASSOCIATION FONCIERE	1 500.00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	250.00 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	250.00 €
ANIMATIONS VACANCES	2400.00 €
APEW	250.00 €
APSAN	250.00 €
ASSOCIATION AMIS DE LA CHAPELLE DU HOLZBAD	250.00 €
CHORALE CLE DES CHANTS	250.00 €
CHORALE STE CECILE	250.00 €
AMICALE SPORTIVE WESTHOUSE	250.00 €
ETOILE SPORTIVE WESTHOUSE	250.00 €
MUSIQUE HARMONIE	250.00 €
PANDA CLUB	250.00 €
PETANQUE CLUB DE LA SCHEER	250.00 €
TENNIS CLUB WESTHOUSE	250.00 €
ASSOCIATION GENEALE DES FAMILLES	250.00 €
ASSOCIATION UNE IMAGE UNE HISTOIRE	250.00 €
WESTHOUSE LOISIRS	250.00 €
WESTHOUSE LOISIRS - BIBLIOTHEQUE	500.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, (Madame Véronique WOEHREL et Monsieur Franck WISSENMEYER ne prennent pas part au vote) décide de reconduire les subventions de fonctionnement versées annuellement.

Madame Véronique WOEHREL participe aux votes concernant les subventions d'investissement puisque son association n'a fait part d'aucune demande à la commune. L'Amicale Sportive de Westhouse ayant fait une demande de subvention, Monsieur Franck WISSENMEYER se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

DCM20250003-9 : Subventions d'investissement des associations 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions déposées par les associations locales afin de financer leurs travaux d'investissement. Il propose au Conseil de reconduire le montant de la subvention à hauteur de 23 % du montant HT des factures d'investissement soumises par les associations. Il présente la seule demande de subvention ayant été déposée par les associations de la commune au titre de l'année 2025, celle formulée par l'ASW.

Monsieur Franck LUTZ interroge le Maire sur la possibilité de limiter le nombre de subventions d'investissement accordées aux associations, le Maire indique qu'une concertation sera organisée afin de prendre une décision à ce sujet en cours d'année.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, Monsieur Franck WISSENMEYER ne prend pas part au vote, de reconduire le montant de la subvention à 23 % du montant HT des factures d'investissement présentées par les associations.

DCM20250003-10 : Approbation du Budget Primitif 2025

A la demande du Maire, la secrétaire générale de mairie présente le Budget Primitif 2025,

Après délibérations, le Conseil Municipal, vote à L'UNANIMITÉ le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 087 607.95 €
	RECETTES	1 087 607.95 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	435 740.94 €
	RECETTES	435 740.94 €

DCM20250003-11 - Fongibilité des crédits

Le Maire expose :

L'instruction comptable et budgétaire M57 offre une plus grande souplesse dans la gestion budgétaire. Elle permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de réaliser des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Considérant que cette disposition permettrait d'amender, si nécessaire, la répartition des crédits entre les différents chapitres budgétaires (classiques et opérationnels) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Considérant que cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, selon les mêmes conditions que la revue de détail des décisions conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Considérant que la commune a adopté la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2024

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des

virements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire du Service de Gestion Comptable d'Erstein pour mise en œuvre.

ADOpte à l'UNANIMITÉ par le Conseil Municipal.

5/ DCM20250003-12 – Cotisation à la Caisse Accidents Agricoles du Bas-Rhin

Le Maire informe le Conseil Municipal que la cotisation de la Caisse Accidents Agricoles du Bas-Rhin pour l'année 2025 est d'un montant de : **19 749 €**.

Considérant la décision des propriétaires fonciers d'abandonner le produit de la chasse à la commune à la suite de leur consultation par écrit entre le 1^{er} et le 15 juillet 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'UNANIMITÉ, de prendre en charge la totalité des cotisations de la Caisse Accidents Agricoles du Bas-Rhin pour 2025.

6/ DCM20250003-13 : Fixation du prix de la mise à disposition des garnitures (tables + bancs) de la commune au public

Le Maire explique aux conseillers que la location des garnitures, comprenant une table et deux bancs, par les particuliers doit faire l'objet d'une délibération. Il leur propose le tarif suivant : 1 garniture soit 1 table + 2 bancs = 5 €.

Et précise que la commune ne louera pas en dessous de 3 garnitures soit 15 € (prix minimal pour émettre un titre de recette pour la Trésorerie d'Erstein).

Les conseillers proposent d'ajouter une clause permettant à la commune de demander le remboursement des garnitures en cas de non-restitution ou de dégradation par les particuliers.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, VALIDE, à l'UNANIMITÉ, le tarif de 5 € la location d'une garniture, avec un minimum de 15 € par location et autorise la commune à demander le remboursement des garnitures en cas de dégradation ou de non-restitution par les particuliers.

7/ DCM20250003-14 : Redevance d'occupation provisoire du domaine public

Instaurant le principe de la redevance réglementée pour chantier(s) provisoire(s) Monsieur le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux. Ces travaux concernant notamment les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz, ainsi que les canalisations

particulières d'énergie électrique et de gaz.

Il propose au Conseil :

DE DECIDER d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;

D'EN FIXER le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que cette redevance s'appliquera dans la limite du plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'UNANIMITÉ la proposition concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement des titres de recettes au fur et à mesure que seront constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

8/ DCM20250003-15 - Délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme

La secrétaire générale de mairie présente une demande de délégation de signature pour une autorisation d'urbanisme à la demande du Maire, qui se retire de la salle. En effet, le Maire souhaite déposer un dossier d'urbanisme pour des travaux qu'il prévoit de réaliser à titre personnel.

Elle expose que, conformément à l'article L 422-7 du code de l'urbanisme, lorsqu'un Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le Conseil Municipal doit désigner un autre membre pour prendre la décision. Cet article précise : " Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision".

Dans ce contexte, un autre membre du Conseil Municipal doit être désigné pour prendre ladite décision. Seul le Conseil Municipal peut par délibération, désigner un de ses membres pour délivrer le permis de construire/ la déclaration préalable. Dans ce cas spécifique, une délégation de signature du Maire à un adjoint ne serait pas suffisante.

La secrétaire générale de mairie sollicite l'Assemblée délibérante pour qu'elle désigne un conseiller municipal chargé de prendre la décision concernant cette demande d'autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, **DECIDE** de désigner Madame Estelle FRITSCH en tant que déléguée pour prendre l'autorisation d'urbanisme, conformément à la procédure décrite ci-dessus.

11/ Devis

DCM20250003-16 : Délégations du Maire : compte-rendu d'informations sur les devis

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal et la délibération n°20200004-3-1 en date du 8 juin 2020 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire ;

Le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ, **PREND ACTE** du compte-rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégations qu'il détient selon l'article L2122-22 du CGCT.

- ♦ Devis Technigazon – entretien terrains de football - 925 € HT soit 1 110 € TTC
- ♦ Devis SPYRAL – Batterie plomb – 392.80 € HT soit 392.16 € TTC

12/ DIA

Le Conseil Municipal prend connaissance de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues en Mairie et approuve la décision du Maire de ne pas exercer le droit de préemption.

Le Maire présente aux conseillers la liste des différentes demandes d'urbanisme accordées ou refusées depuis le dernier Conseil Municipal.

13/ Informations diverses

- ♦ Le Maire remercie les conseillers pour leur participation à la plantation des peupliers et à l'Osterputz.
 - ♦ Le Maire rappelle que le mercredi 16 avril 2025 se tiendra une réunion publique avec la gendarmerie consacrée à la prévention des escroqueries.
 - ♦ Le Maire informe qu'il y a eu deux cambriolages dans le village.
 - ♦ Madame Véronique WOEHREL demande si l'arrêté réglementant le démarchage est en vigueur car des démarcheurs sont passés dans le village. Le Maire leur répond qu'ils sont venus en mairie et qu'ils ont été invités à cesser leur démarchage et à déposer une demande officielle pour cela.
 - ♦ Madame Agnès FEIST demande au Maire quand aura lieu la cérémonie des nouveaux arrivants. Il lui répond qu'elle se déroulera au mois d'août.
 - ♦ Madame Véronique WOEHREL indique avoir été interpellée par un habitant au sujet du pont qui s'est effondré. Elle demande pourquoi ce n'est pas l'assurance de la personne ayant dégradé le pont qui en assume la responsabilité. Le Maire lui dit qu'il n'y a pas de limite de poids sur ce pont, et que la responsabilité revient donc à la commune. Il précise que l'autre pont, situé sur le Neugraben, sera prochainement contrôlé et que des panneaux de limite de tonnage seront installés. Le pont qui sera reconstruit pourra supporter le poids des grumiers.
 - ♦ Madame Céline ETIENNE félicite les nouvelles plantations.
 - ♦ Monsieur Nicolas EHRHARD rappelle aux conseillers que les prochaines plantations auront lieu le 24 mai 2025.
 - ♦ Monsieur Thomas SCHEER demande pourquoi l'étang de pêche est occupé par un camping-car. Le Maire lui explique qu'il s'agissait d'une demande provisoire pour Noël, mais que cela ne devrait plus être le cas. Il va se renseigner.
 - ♦ Thomas SCHEER évoque les deux accidents survenus rue de Benfeld. Il pense qu'il y a un manque de visibilité sur la route. Le Maire lui assure qu'après le retrait des feux, il n'y a plus eu d'accidents. Il souhaite attendre 15 jours pour observer si la situation se confirme.
- Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 22h00.

La secrétaire de séance
Véronique WOEHREL

Le Maire
Christian STRIEBEL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 juin 2025

Membres présents : KISTNER Audrey, EHRHARD Nicolas, FRITSCH Estelle, FROMM Eric, ETIENNE Céline, GASS Marc, MOENCH Jacky, RINGEISEN Christian, SCHAEFFER Véronique, SCHEER Thomas, WEEBER Marie-Anne, WISSENMEYER Franck, WOEHREL Véronique,

Absents excusés : STRIEBEL Christian (procuration à KISTNER Audrey)

Absents : FEIST Agnès, FUHRMANN Mireille, LUTZ Franck, MULLER Jean-Christophe

Madame la 1^{ère} adjointe au Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la réunion.

ORDRE DU JOUR

1/ DCM20250004-1 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à L'UNANIMITÉ, de procéder à la désignation de Monsieur Christian RINGEISEN pour remplir cette fonction.

2/ DCM20250004-2 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la réunion ordinaire du 14 avril 2025.

3/ Ressources Humaines

Madame KISTNER **expose** :

Le Maire a rencontré, la semaine dernière, deux candidats pour un poste d'agent d'entretien des espaces verts. A l'issue de ces entretiens, une candidature a été retenue. Le Maire souhaitant embaucher au plus vite un nouvel agent, il demande aux conseillers de voter une délibération en ce sens.

Madame KISTNER **rappelle** dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose de mettre en œuvre un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 10/06/2025.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'État ou du Conseil général.

Vu le Code du Travail et le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à L'UNANIMITÉ,

1. De mettre en œuvre le recrutement d'un agent d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».

Ce contrat sera d'une durée initiale de 6 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

2. D'autoriser le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
3. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Tous les points ayant été abordés, La 1^{ère} adjointe au Maire clôt la séance à 20h20.

Le secrétaire de séance
Christian RINGEISEN

La 1^{ère} adjointe au Maire
Audrey KISTNER

! IMPORTANT !



Le jury départemental passera dans notre commune entre le **15 et le 17 juillet 2025** pour le maintien de notre 3^{ème} fleur.

Merci aux habitants pour l'embellissement tout au long de l'année de notre beau village.

Nous vous remercions également de balayer et nettoyer les trottoirs devant chez vous pour le passage du Jury départemental.



Les Infos

VENDREDI 4 JUILLET

VENDREDI 8 AOÛT

VENDREDI 29 AOÛT

PIZZAS

GRILLADES

TARTES FLAMBÉES

ÉDITION 2025



FiROWe

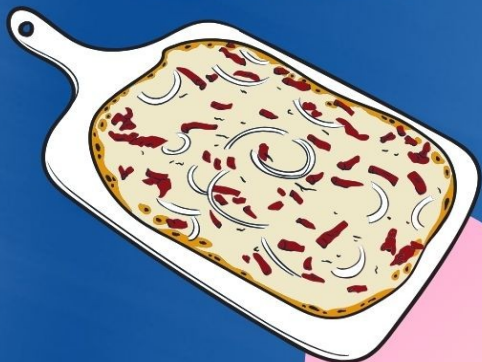
TRAFFE

**REJOIGNEZ-NOUS
POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ !**

ORGANISÉ PAR LA COMMUNE ET
WESTHOUSE LOISIRS

18 à 22 heures

**COUR DE
L'ÉCOLE DE LA
PLACE**



Service Animation Jeunesse

L'Animation Jeunesse secteur Benfeld

L'AJ a pour objectif le développement de l'animation socioculturelle dans les onze communes du secteur de Benfeld à travers des activités, des rencontres et l'accompagnement de jeunes dans leurs projets. Aussi, l'équipe crée des liens partenariaux entre les structures en soutenant et en accompagnant, tout au long de l'année, les collèges à travers des ateliers et de la prévention. L'Animation Jeunesse soutient aussi les associations et les initiatives locales dans leurs projets.

Nous proposons chaque mois des activités diverses et variées pour les jeunes âgés de 10 à 18 ans du secteur Benfeld, autour de l'environnement, la nature, le sport, la culture, la solidarité et l'engagement. Les programmes sont disponibles dans les collèges, les écoles et les Mairies des onze communes du secteur Benfeld, à l'Animation Jeunesse ainsi que sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram...).



Quoi de neuf à l'AJ ? :

Le programme des vacances d'été 2025 est disponible à l'Animation Jeunesse ainsi que sur les réseaux sociaux de l'AJ (Facebook, Instagram), vous pouvez également le retrouver sur l'application IntraMuros. Les modalités d'inscriptions sont renseignées à l'arrière du programme.

Horaires de l'Accueil et Relation aux Familles :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 8h30 à 12h00

**Renseignements par téléphone au 03 88 74 28 88 !
Ou à : animationjeunesse.benfeld@fdmjc-alsace.fr
(1 place de l'ancien Tribunal, 67230 Benfeld)**

Et sur la commune de Westhouse ? :

L'Animation Jeunesse a proposé aux jeunes du secteur des animations de rue directement dans leur commune. Pour Westhouse, cette après-midi gratuite et ouverte à tous les jeunes de la commune a eu lieu le mercredi 7 mai.

Un groupe de jeunes a également pu participer au marché de printemps du 18 mai, organisé par l'AGF, en proposant un atelier de fabrication de bracelets végétalisés ainsi que des jeux géants en bois.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux !

Sur Facebook : ANIMATION JEUNESSE SECTEUR BENFELD

Sur Instagram : AJ BENFELD – ANIMATION JEUNESSE BENFELD



Projet Piste Cyclable CCCE Westhouse – Uttenheim (850 m)

Le tracé retenu se situe du côté EST de la RD213, sur la zone de loisir à Uttenheim et sur le chemin AF à Westhouse.

Le projet retravaillé en 2025 limite les acquisitions foncières auprès de personnes privées et des champs cultivés.

Une passerelle métallique sera posée sur la Scheer et la circulation des véhicules à moteur sera interdite sur le tronçon nord de la future piste cyclable (600 m) alors que la partie sud vers Westhouse (250 m) sera un chemin partagé agricole et cycliste.

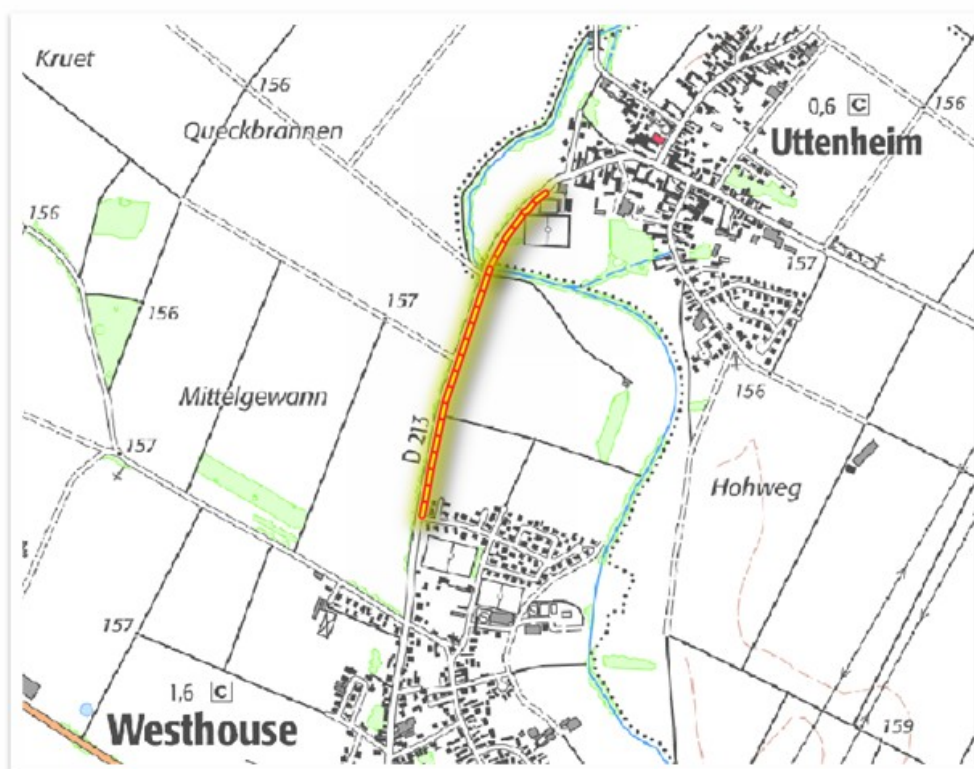
Le démarrage des travaux est prévu pour la saison hivernale 2025-2026, après les récoltes des agriculteurs. La mise en service est prévue pour le printemps 2026.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Maîtrise d'oeuvre : Bureau d'études BEREST

Coût estimatif travaux : 280 000 € HT estimatif (100 000 € passerelle, 180 000 € pour la piste)

Subventions Etat, Région et CeA en cours, subventionnement espéré à hauteur de 70%.





Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Deux guides pour la gestion durable des eaux pluviales urbaines

Vous vous demandez comment gérer les eaux de pluie sur votre terrain ? L'infiltration est-elle obligatoire ? Votre sol est-il adapté ? Comment dimensionner les ouvrages nécessaires à la gestion de vos eaux de pluie ?

Pour répondre à ces questions fréquentes et accompagner les acteurs du territoire, le SDEA a publié sur son site internet deux guides présentant des techniques d'infiltration des eaux pluviales :

Un guide pratique 💧

Vous retrouverez dans ce guide les éléments essentiels concernant la réglementation du SDEA ainsi que des recommandations utiles.

Vous y découvrirez des techniques d'infiltration à mettre en œuvre directement sur votre parcelle, ainsi qu'un test de perméabilité simple à réaliser chez soi.



QR CODE
à scanner



Un guide technique 💧

Ce guide, plus détaillé, est structuré en deux parties complémentaires :

Partie 1 : Prescriptions techniques

Vous y trouverez la réglementation applicable à l'échelle nationale et celle spécifique au SDEA, l'analyse des contraintes techniques des projets et des outils de conception et de dimensionnement illustrés par des exemples concrets.

Partie 2 : Fiches techniques des ouvrages

Par ouvrage d'infiltration, vous trouverez des fiches comprenant une description de l'ouvrage, son principe de fonctionnement, une évaluation multicritère de ses performances, les méthodes de dimensionnement, les règles de mise en œuvre et les consignes d'entretien.



QR CODE
à scanner



Vous retrouverez ces éléments et bien d'autres dans ces deux guides en lignes sur le site du SDEA



Le guide pratique est également disponible en format papier dans les centres et antennes du SDEA



Les anniversaires



BON ANNIVERSAIRE AUX PERSONNES NÉES EN JUILLET...

- 86 ans :** Mme Hélène STRIEBEL née Schultz le 11.07.1939
85 ans : M. Roland BARTHELME né le 11.07.1940
83 ans : Mme Christa JEHL née Schuchart le 17.07.1942
80 ans : Mme Huguette BARTHELME née Gil le 18.07.1945
 Mme Denise BECHTEL née Zimmermann le 19.07.1945
79 ans : Mme Christiane SPEISSER née Wetterwald le 14.07.1946
78 ans : M. Jakub MUJIC né le 27.07.1947
76 ans : Mme Marie-Antoinette JAEGER née Friess le 24.07.1949
75 ans : Mme Madeleine BARTHELME née Petit le 01.07.1950
 M. Jean-Paul BAUMERT né le 01.07.1950
 M. René SPITZ né le 01.07.1950
 Mme Jeannine BOPP née le 12.07.1950
 M. Francis HERRMANN né le 16.07.1950
74 ans : Mme Marie-Angèle WEISS née Wolff le 07.07.1951
73 ans : Mme Micheline DE FARIAS DIAS née Le Somptier le 21.07.1952
 Mme Pierrette WYSS née Wunnenburger le 31.07.1952
72 ans : M. Jean Jacques KORNMANN né le 03.07.1953
 Mme Gabrielle MANGOLD née Zimmermann le 06.07.1953
 M. Christian HUBER né le 25.07.1953
 M. René HERTZOG né le 30.07.1953
71 ans : M. Jean Paul SIEGRIST né le 16.07.1954

EN AOUT...

- 90 ans :** Mme Bernadette MOENCH née Reibel le 30.08.1935
86 ans : M. André CLAUSS né le 03.08.1939
 Mme Marie-Thérèse SPECHT née Riehl le 22.08.1939
85 ans : Mme Clémence KAYSER née Striebel le 08.08.1940
84 ans : Mme Anne-Marie SCHWAAB née Beyer le 11.08.1941
83 ans : Mme Hélène OBRECHT née Scheer le 24.08.1942
82 ans : Mme Annie KERN née Munchenbach le 02.08.1943
80 ans : Mme Danielle ROSFELDER née Bastian le 09.08.1945
79 ans : M. Joseph RIEHL né le 11.08.1946
78 ans : M. Jean-Rémy SPATZ né le 13.08.1947
 M. Jean-Claude BOPP né le 26.08.1947
77 ans : Mme Joceline SCHWALLER née le 29.08.1948
76 ans : M. Jean BAUMERT né le 02.08.1949
 Mme Marie-Louise ZAEPPFEL née Rauscher le 24.08.1949
75 ans : Mme Michèle REIMINGER née Hirsch le 12.08.1950
 M. Rémy KOEHLING né le 22.08.1950
 Mme Yvonne SPITZ née Schwartz le 29.08.1950
73 ans : Mme Thérèse WENTZINGER née Stoll le 04.08.1952
 M. Freddy WYSS né le 23.08.1952
71 ans : M. Patrick JASKIEWIECZ né le 15.08.1954
70 ans : Mme Yolande RIEHL née Muller le 14.08.1955



ET EN SEPTEMBRE



- 95 ans :** M. Roger GRAYER né le 03.09.1930
93 ans : M. Bernard KOERNER né le 16.09.1932
86 ans : Mme Marie-Madeleine SCHMITZ née le 04.09.1939
84 ans : M. Gérard HECKMANN né le 10.09.1941
83 ans : Mme Marie JANET née Henninger le 24.09.1942
81 ans : Mme Thérèse CELINSEK née le 11.09.1944
80 ans : Mme Joséphine SIMLER née Wetterwald le 06.09.1945
79 ans : Mme Evelyn MORIN née Marcot le 15.09.1946
77 ans : M. René WENTZINGER né le 04.09.1948
M. Jean-Marie MOHLER né le 22.09.1948
Mme Danièle EHRHARD née Reiss le 27.09.1948
76 ans : M. Raymond MOHLER né le 22.09.1949
M. Michel KOPP né le 27.09.1949
75 ans : Mme Mariette SPIEGEL née Specht le 15.09.1950
Mme Angèle SCHARWATT née Stutz le 19.09.1950
Mme Danièle KORNMANN née Lagache le 24.09.1950
M. Claude HUCK né le 26.09.1950
72 ans : M. Yves BRONNER né le 16.09.1953
Mme Christine PERNET née Pavia le 16.09.1953
M. Bernard PFEIFFER né le 16.09.1953
M. Patrick CORDIER né le 27.09.1953
70 ans : Mme Marie Thérèse ACKERMANN née Uhl le 29.09.1955



Au calendrier

JUILLET

- ♦ 04 Westhouse Loisirs - Firowe Traffé
- ♦ 06 Les amis de la Chapelle du Holzbad - Fête Saint Ulrich
- ♦ 12 Amicale des Pompiers - Sommerfescht

AOUT

- ♦ 08 Westhouse Loisirs - Firowe Traffé
- ♦ 17 Panda Club - Marche populaire
- ♦ 28 TCW - Assemblée Générale
- ♦ 29 Westhouse Loisirs - Firowe Traffé

SEPTEMBRE

- ♦ 07 ESW - Loto
- ♦ 14 PCS - Tournoi de pétanque ouvert à tous
- ♦ 17 ESW - AG
- ♦ 20 ESW - Collecte vieux papiers
- ♦ 21 Fête patronale St Matthieu
- ♦ 24 EFS - Don du sang
- ♦ 26 ASW - AG
- ♦ 28 ASW - Rosbeef

NOTA BENE :

- AGF :** Association Générale des Familles (section Westhouse)
APEW : Association des Parents d'Elèves de Westhouse
APSAN : Association des Pêcheurs Sportifs et Amis de la Nature

- ESW :** Etoile Sportive de Westhouse (basket)
ASW : Association Sportive Westhouse (football)
PCS : Pétanque Club de la Scheer
TCW : Tennis Club de Westhouse



Les associations vous informent

Amis de la chapelle du Holzbad

48^{ème} Anniversaire
de la Chapelle
Saint-Ulrich
du Holzbad



Dimanche 6 juillet

L'association des Amis de la Chapelle a le plaisir de vous inviter à fêter le 48^{ème} anniversaire de la rénovation de notre chapelle, le dimanche 6 juillet.

Dans une ambiance familiale et champêtre, nous vous donnons rendez-vous dans la cour de la ferme Derivaux, à Westhouse - Route de Valff

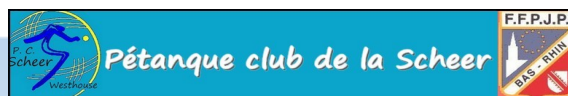
Programme

16h30 Messe en plein air, animée par la Chorale Sainte-Cécile de Westhouse.

17h30 Concert de la Chorale Clé des chants et apéritif concert animé par la Musique-harmonie de Westhouse.

À partir de 17h45 Tartes flambées et petite restauration.

Pétanque Club de la Scheer



*Pour pratiquer la pétanque loisir ou compétition,
le Pétanque Club de la Scheer vous accueille
les mardi et vendredi à partir de 19h30.*



Location de salle 60 personnes
avec cuisine équipée

Renseignements :

Mr Churque au 06 51 75 85 40



Amicale des pompiers



APEW

Vente de Callunas

4 octobre 2025

9h30 - 12h30



Vente directe à domicile

Les enfants, accompagnés de leurs parents, passeront chez vous pour vous proposer une gamme étendue de callunas teintées.



Evènement organisé par l'Association des Parents d'élèves de Westhouse



Panda Club



MARCHE POPULAIRE du PANDA CLUB

La 36^{ème} marche populaire organisée par le Panda Club, sous l'effigie de la FFSP, se déroulera sur une journée, **le dimanche 17 août 2025**.

Agréable randonnée qui attire foule tous les ans et qui emmène les marcheurs à travers le Bruch de l'Andlau avec un parcours adapté, un parcours de 10 km et un parcours de 15 km, sans difficultés particulières.

Un 1^{er} poste de contrôle propose boissons et petites collations gratuites. Possibilité de déjeuner au 2^{ème} contrôle (sandwichs) et à la salle polyvalente (repas variés).

Les horaires de départ sont de 7h00 à 14h00 (13h00 pour le 15 km). Arrivée limitée à 17h00. Lieu de départ et d'arrivée : Salle polyvalente - Rue du Stade.

Cotisation de participation = 3.- € par personne. Récompense aux groupes de plus de 25 participants.

Information importante : interdiction absolue de fumer, d'allumer du feu sur le parcours et les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

Les animaux domestiques, même tenus en laisse, sont interdits dans les structures de la salle polyvalente.

Le Comité et les membres du club se réjouissent de retrouver leurs nombreux sympathisants et souhaitent une agréable marche à l'ensemble des participants.



Une image, une histoire



Association Une Image, Une Histoire.

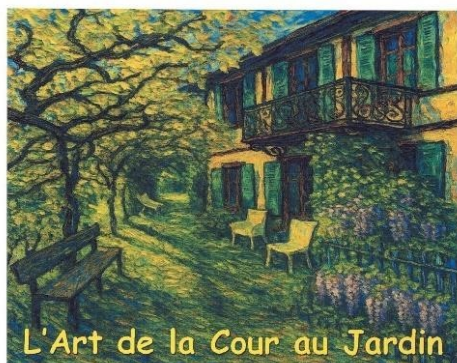
Chers Weschers

Quelques nouvelles de notre association...

En levant les yeux vers notre clocher, peut-être avez-vous remarqué le ballet de petits oiseaux, vivants autour de l'église ? Nous avons eu la chance de les immortaliser. Un couple de faucon crécerelle a élu domicile au-dessus de l'horloge.



*Exposition, le 21 et 22 juin de 14h à 19h
chez Yvan au 9, rue du Général Vix à SAND*

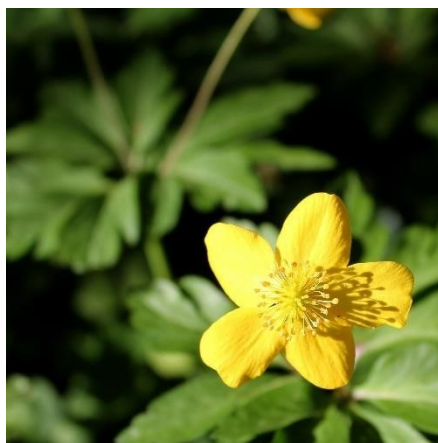


Et si vous êtes sociétaires du Crédit Agricole de Benfeld, vous avez sans doute pu voir notre exposition dans leurs locaux jusqu'à mi-mai. Nous allons poursuivre notre lancée, voici le programme.

- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin** de 14h à 19h à SAND aura lieu l'édition 2025 du Collectif du Jardin. Nous exposerons nos clichés lors du désormais traditionnel week-end culturel et artistique en plein air.

- **Dimanche 3 août** à partir de 10h, nous serons présents à la fête des bateliers à Rhinau. Vous pourrez également faire une promenade en barque à fond plat typique du Ried, vous restaurer. Il y a également des jeux pour les enfants.

Nous continuons à faire des sorties. Voici quelques photos de nos membres...





Des nouvelles de notre association

Le week-end du 12 et 13 avril a eu lieu notre tournoi Warhammer : 55 participants se sont affrontés durant ces 2 jours dans le cadre d'un championnat national, à travers des batailles de figures médiévales.

Dimanche 29 juin aura lieu notre traditionnel marché aux puces dans les rues du village.

La saison sportive 2024-24 se termine et les résultats sont prometteurs pour plusieurs de nos équipes. Nos équipes seniors masculins et féminins « fanion » en entente avec Osthouse, se maintiennent dans leur poule en se classant respectivement 7e en Pré-Régionale et 9e en D2 Départementale.

Au niveau des jeunes, les U15 et U18 masculins ont évolué en championnat régional. Les U13 masculins ont disputé les phases finales départementales, après avoir obtenu la 1ère place de la D1 départementale. Et on peut également noter la 1ère place en D2 Départementale des U18 masculins 2 et la 2e place des U11 féminines.

Saison sportive 2025-26 : Les entrainements des différentes équipes (micro-basket, jeunes et seniors) reprendront entre mi-août et début septembre 2025. Si vous-même ou votre enfant souhaitez jouer au basket, n'hésitez à venir essayer !

Pour tous renseignements, vous pouvez prendre contact avec le club via l'adresse mail suivante : eswesch@gmail.com ou auprès du correspondant sportif Virginie VOGEL au 06.01.22.23.25. Vous trouverez également des renseignements sur notre site internet : <https://basket.eswesch.fr/>

Fit'wesch

Fitness à Westhouse



Reprise des cours à partir du

Lundi 1^{er} Septembre 2025

De septembre à juin

Petites vacances scolaires incluses.



Douceur

Lundi de 14h à 15h

Avec Jocelyne

Renforcement musculaire, assouplissement, relaxation

1 séance d'essai gratuite
Abonnement annuel pour
1 cours par semaine : 115€
2 cours par semaine : 175€

! Tonic !

Lundi de 20h à 21h

Avec Camille

Cardio, fitness, cross training, renforcement musculaire, stretching

Contacts :

06 70 58 60 83 - 06 24 93 28 62 ou par mail : eswgym@gmail.com

L.P.N.S Ne pas jeter sur la voie publique



SALLE POLYVALENTE - 3 rue du Stade - 67230 Westhouse

GRAND LOTO du club de basket de Westhouse

Salle Polyvalente, rue du Stade 67230 Westhouse

CB acceptées

4€
le carton

20€
les 6 cartons

Dimanche
07/09/2025
à 14 h

Ouverture de la salle à 12h30

1 bon d'achat de 500€
De nombreux autres bons d'achat
Téléviseur Led LG
Tablette ACER Iconia
Robot pâtisier Kenwood
Air Fryer Crousty Light Duo
D'autres nombreux lots de valeur



PETITE RESTAURATION SUR PLACE

Animé par **Christophe**

Sur réservation au 06 84 81 60 66

Crédit Mutuel



Une nouvelle saison pleine d'élan et de promesses !

L'AS Westhouse est fière de vous présenter un aperçu de cette belle saison 2024/2025 qui marque un tournant dans la dynamique du club.

Côté sportif, les équipes de jeunes poursuivent leur progression à vue d'œil ! Nos catégories U7, U9, U11, U13 et U15 ne cessent d'évoluer, tant sur le plan technique que dans l'état d'esprit, et montrent de belles choses chaque week-end. L'encadrement passionné et l'implication des jeunes joueurs permettent d'entrevoir un avenir prometteur pour le club.

Et bonne nouvelle : nous recrutons dans toutes les catégories de jeunes ! Si votre enfant souhaite découvrir le football ou continuer à progresser dans une ambiance conviviale et formatrice, **les portes du club sont grandes ouvertes !**



Chez les **seniors**, nous avons franchi une étape importante cette saison avec **deux équipes engagées**. La toute nouvelle **équipe fanion**, malgré son jeune âge, commence à afficher un style de jeu bien affirmé. Dominant régulièrement ses adversaires, elle s'est même offert **de belles victoires en D5**, qui en disent long sur son potentiel !

L'équipe 2, fidèle à l'ADN du club, assure un bel esprit de groupe et un engagement constant, dans la continuité des saisons précédentes.

Et là aussi, le recrutement est ouvert pour tous les adultes motivés, débutants ou confirmés. Que vous souhaitiez rejouer après une pause, débiter ou tout simplement vous investir, vous êtes les bienvenus !

Côté associatif, notre équipe de bénévoles ne manque pas d'énergie ni d'idées : après un rosbeef convivial très réussi, **une soirée couscous festive est en préparation**, et bien d'autres événements viendront encore rythmer la vie du club.



Nous remercions chaleureusement tous les **éducateurs, parents, bénévoles, partenaires, amis du club et la municipalité**, qui contribuent chaque jour à faire vivre notre belle association.



Rejoignez l'aventure humaine et sportive de l'AS Westhouse, en tant que joueur, parent ou bénévole !

Continuons ensemble à faire grandir notre club, sur le terrain comme en dehors.



Rétrospective



Elsassputz

En avril 2025...



Décoration Maison Walter



Décorations de Pâques

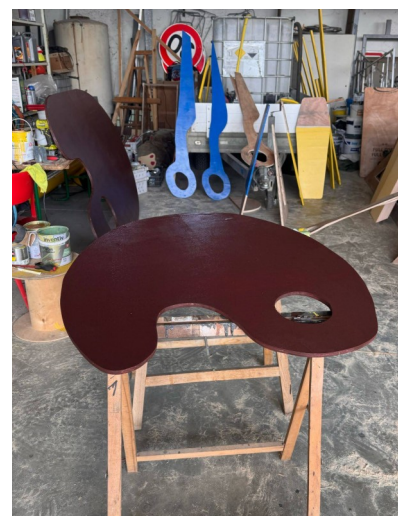


En mai 2025...



Plantations de peupliers

Chorale Clé des chants



Préparation des décorations estivales



Marché de printemps AGF



Plantations de printemps
par le CME

Plantations de printemps
Conseil Municipal



Réunion de préparation
cérémonie 2e DB

En juin 2025...

Décoration maison Walter
par le périscolaire



Tournoi Pétanque



Décorations estivales de
notre village

Réfection chemin de
croix de l'église



Wescherblattel n° 109 :
parution fin septembre 2025

Responsable de la Rédaction et de la Publication :
Audrey KISTNER
Rédacteur en chef : Mireille FUHRMANN
Membres du Comité de Rédaction :
Nicolas EHRHARD, Céline ETIENNE, Agnès FEIST,
Estelle FRITSCH, Éric FROMM, Christian STRIEBEL
Imprimé par nos soins